

hellio

Web-conférence

Coup de Pouce Rénovation performante
d'un bâtiment résidentiel collectif :
comment en bénéficier ?

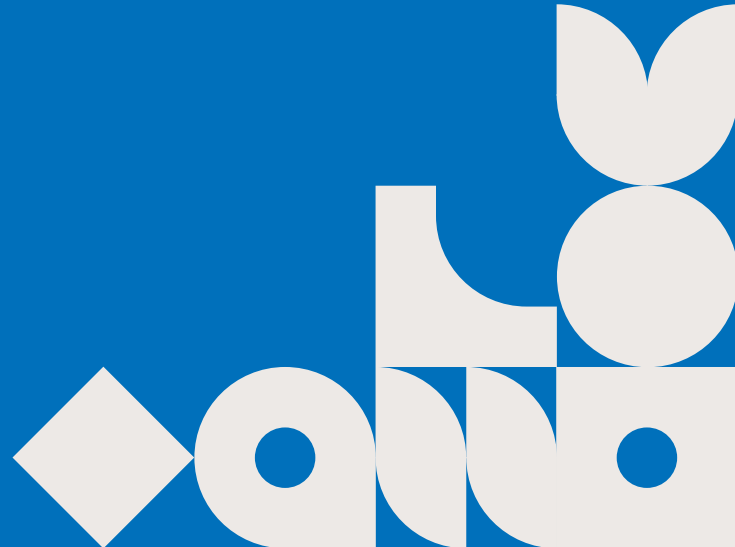
23 mai 2024

**Votre
énergie
a de l'impact**
hellio



Sommaire

1. Contexte et Critères d'éligibilité
2. Comment se calcule la prime ?
3. Quelles sont les étapes ?
4. Points de vigilance
5. Les pièces constitutives du dossier CEE



Coup de Pouce Rénovation Performante d'un bâtiment résidentiel collectif (BAR-TH-145)

hellio



Qui ?

- Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans
- Au moins **75 % de la surface totale chauffée est utilisée ou destinée à être utilisée en tant qu'habitation.**
- Copropriété inscrite au registre national des copropriétés
- Mono propriété de plus de 3 logements

Quand ?

Les opérations éligibles doivent être **engagées au plus tard le 31 décembre 2025**, et **achevées au plus tard le 31 décembre 2026**.

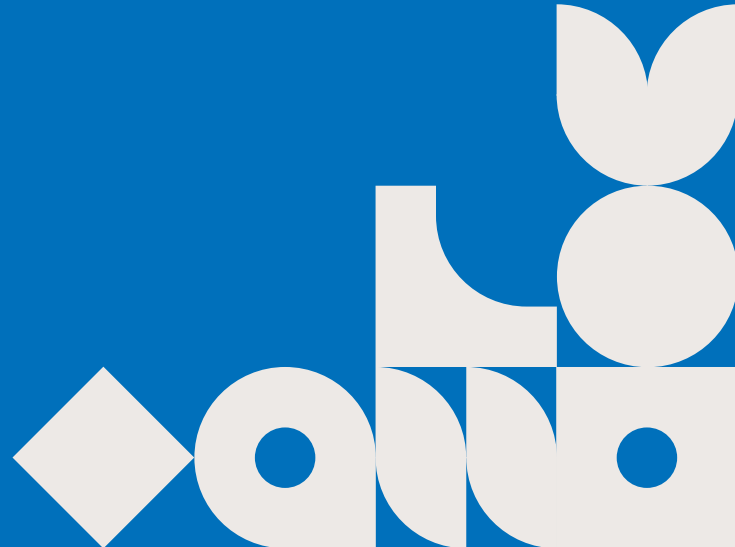
Quoi ?

- Mise en œuvre d'un bouquet de travaux permettant de réduire la consommation d'énergie d'au moins 35%
- Les travaux doivent porter sur des parties communes ou être d'intérêt collectif sur des parties privatives
- Lorsqu'il y a changement du système de chauffage hors raccordement, il faut présenter une preuve d'impossibilité de raccordement à un réseau de chaleur

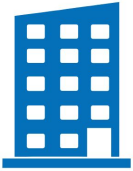
Exemples : isolation thermique, remplacement des équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire, changement du système d'éclairage, etc...

Comment calcule-t-on la prime ?

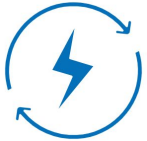
hellio



Le calcul tient compte de plusieurs éléments



La surface habitable rénovée (Shab)



Le gain énergétique après travaux



L'inclusion, parmi les opérations de rénovation, d'une installation d'un système de chauffage utilisant au moins 50 % d'énergies renouvelables ou de récupération

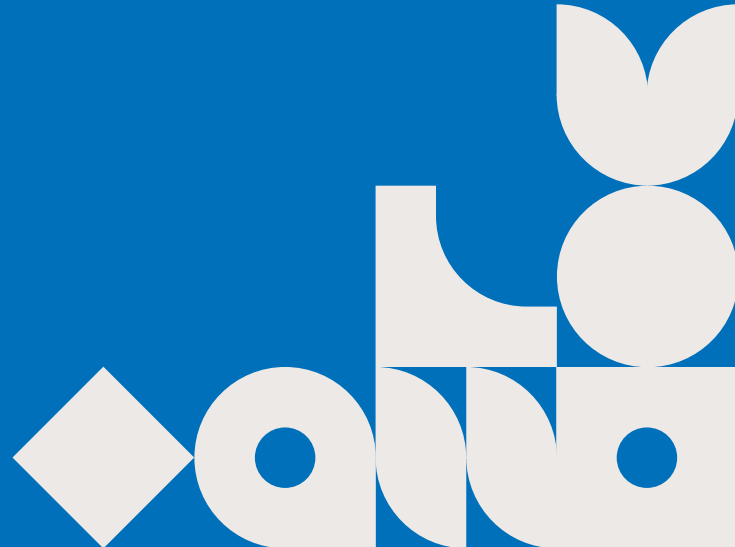
Formule de calcul

$$\text{Volume CEE} = (\text{Cefinitial} - \text{Cefprojet}) \times \text{Shab} \times \text{B}$$

Système de chauffage après travaux fonctionnant à un taux d'EnR&R	≥ 50%	< 50%
Les travaux inclus le changement de tous les équipements de chauffage ou d'ECS au fioul	B= 77	B= 46
Les autres cas	B= 61	B= 38

Quelles sont les étapes ?

hellio



1. Audit énergétique

Réalisation d'un audit énergétique par un bureau d'études certifié à ne pas confondre avec une simple note de calcul.

Méthode de calcul acceptée :

- TH-C-E ex → Jusqu'au 31 décembre 2024*
- 3CL → Dès à présent et obligatoire à compter du 1er Janvier 2025*

L'audit doit impérativement indiquer les éléments suivants:

- Consommation en énergie finale (CEF) avant et après projet en KWh ramenés à la SHAB m2/ an.
- Le taux ENR après travaux.
- Minimum deux scénarios de travaux

- * date de signature des marchés ou devis

 **Cas de figure 1 : Audit énergétique + synthèse conforme**

Passage aux étapes suivantes

 **Cas de figure 2 : Audit énergétique + synthèse non conforme**

3 options s'offrent à vous:

Option 1 : Réalisation d'un nouvel audit énergétique réglementaire (3CL)

Option 2 : Mise à jour de l'audit initial par le BE l'ayant réalisé

Option 3 : Valorisation des CEE en geste par geste

À noter : La différence de primes CEE entre le geste par geste et la rénovation globale est telle qu'il est pertinent d'investir dans un nouvel audit ou faire une mise à jour.

Les autres étapes :

AMO & SDC

SDC

HELLIO

MOE & Syndic & ETX

MOE ou AMO

ETX & MOE

ETX & MOE

HELLIO

HELLIO & AMO

HELLIO

Choisir un obligé ou délégataire CEE

Vote des travaux

Contrôle COFRAC de l'audit

Signature des marchés

Transmettre les ordres de services et marchés signés

Réalisation & Achèvement des travaux

Transmettre les documents de fin de chantiers (factures, PV...)

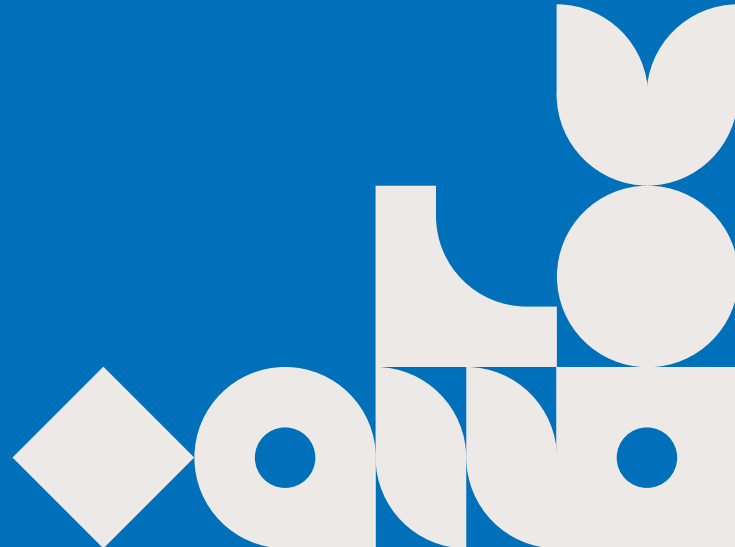
Contrôle COFRAC des travaux

Montage, contrôle et dépôt du dossier CEE

Règlement de la prime CEE

Points de vigilance

hellio





Audit réglementaire obligatoire à compter du 1er janvier 2025 (date de signature des marchés)



CEF vs CEP



Taux ENR avant & après travaux



Cohérence des données (Shab, R...) entre tous les documents



Entreprises sélectionnées RGE

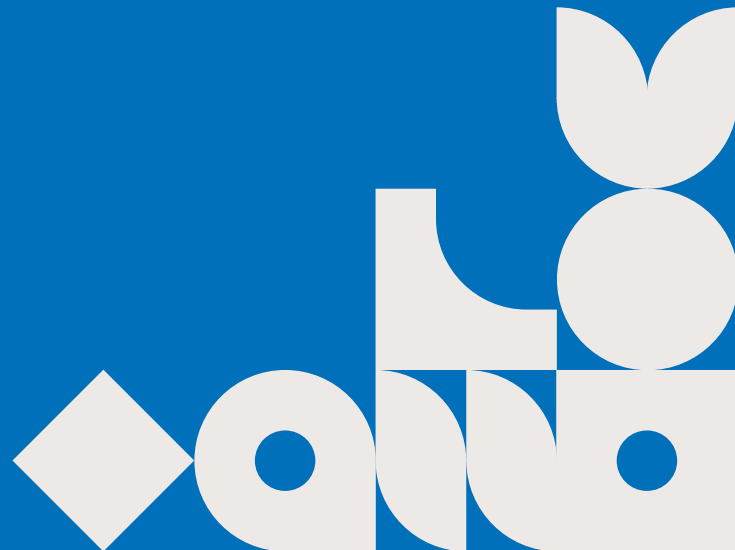


Faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)



Les pièces constitutives d'un dossier CEE

hellio



- ❑ Audit énergétique et sa synthèse
- ❑ Cadre de contribution et Accord d'incitation financière (AIF)
- ❑ Rapport de contrôle agréé Cofrac de l'audit
- ❑ Devis / Marchés signés / DPGF signés
- ❑ Factures et/ou PV de réceptions signés
- ❑ Rapport de contrôle agréé Cofrac achèvement des travaux
- ❑ Listes des travaux signés
- ❑ Liste des entreprises
- ❑ Attestation sur l'Honneur (AH)
- ❑ Attestation sur l'Honneur gestionnaires de réseaux (impossibilité de raccordement à un réseau de chaleur)
- ❑ Preuve d'acceptation ou refus d'une offre AMO / Ingénierie financière

Le plus important dans un dossier:

La COHÉRENCE des informations entre toutes les pièces

Exemple:

Si la résistance thermique de l'isolation par l'extérieur préconisée par l'audit est de 3.7, nous devons retrouver exactement ce $R=3.7$ sur l'ensemble des documents (devis, factures, rapports bureau de contrôle...)

Session Questions / Réponses

hellio



hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy

copropriete.hellio.com

Hellio Copropriété

habitatcollectif@hellio.com
01 84 80 06 71

